

CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE

POLITIQUE OPÉRATIONNELLE

Type: Gouvernance

Titre: Politique de gestion des risques

Autorité: Conseil d'administration

Approuvé: 22 avril 2015

Date de révision:

Énoncé de politique

Le conseil d'administration du Cercle sportif autochtone est chargé d'établir les règles et procédures qui encadrent les décisions organisationnelles et de déterminer les moyens d'optimiser et de surveiller la performance, incluant la surveillance et l'évaluation du risque. Le CSA reconnaît que la gouvernance efficace dans le domaine du sport exige leadership, intégrité et bon jugement. En outre, une gouvernance efficace assure une prise de décision optimisée, l'organisation démontrant alors transparence, imputabilité et responsabilité dans les activités entreprises et les ressources octroyées. Nous sommes convaincus qu'une politique de gestion des risques permettra de mieux gérer les conflits d'intérêts, le contrôle financier, les systèmes d'affaires internes et les rapports, ainsi que les pratiques de gouvernance.

Principes de gestion des risques

Le Cercle sportif autochtone a la conviction que la gestion du risque fait partie intégrante des meilleures pratiques de gestion. Il existe une relation directe entre les risques et les opportunités existant autour des activités de nos organisations et, par conséquent, le CSA doit pouvoir identifier, mesurer et gérer ces risques afin de pouvoir capitaliser sur les opportunités et atteindre ses objectifs. En outre, la gestion du risque consiste à identifier et à analyser systématiquement les risques existants ainsi que les processus en place pour les gérer. Au final, ce processus permet de déterminer si, dans le cadre d'une activité particulière, un risque est acceptable ou nécessite plutôt la mise en place d'actions supplémentaires pour l'atténuer. Cela permet à l'organisation d'être proactive plutôt que réactive, créant ainsi un environnement plus sûr et des procédures opérationnelles «juridiquement plus solides». Pour être plus efficace, la gestion des risques sera intégrée dans la culture de l'organisation du CSA, à l'intérieur même de la philosophie de l'Association, de ses pratiques et de des plans d'affaires.

Processus de gestion des risques d'affaires

Le Comité de gestion des risque du Cercle sportif autochtone adoptera le processus suivant:

Étape 1 – Établir le contexte: Le risque est-il physique, financier, éthique ou juridique?

- Les risques physiques sont ceux impliquant des blessures personnelles, des conditions environnementales et météorologiques et les actifs physiques de l'organisation tels que les propriétés, les bâtiments et l'équipement.
- Les risques financiers sont ceux qui impliquent les actifs de l'organisation et comprennent le vol, la fraude, les prêts, les droits de licence, les présences, les frais d'adhésion, les coûts d'assurance, etc.
- Activités, fonctions et événements de l'organisation.
- Les risques éthiques comportent des dommages réels ou potentiels à la réputation ou aux valeurs de l'organisation, alors que les risques légaux sont constitués de responsabilités imposées aux fournisseurs, aux participants et aux consommateurs en vertu des lois des autorités fédérales, provinciales et locales.
- Dommages, réclamations ou pénalités imposées par le gouvernement ou d'autres organisations.

Étape 2 – Identifier le risque: L'objectif de cette étape est d'identifier ce qui pourrait aller mal (en toute vraisemblance) et quelle serait la conséquence entraînée (perte ou dommage) de cette situation.

Les questions cruciales à se poser incluent:

- Que peut-il se produire? Répertorier les risques, les incidents ou les accidents qui pourraient se produire lors de chaque compétition ou activité ou portion d'un événement afin de déterminer les occurrences à chaque moment.
- Comment et quand cela pourrait-il se produire? Dresser la liste des scénarios et causes possibles et une description du risque.
- Quelle est la vraisemblance ou probabilité que les éléments indentifiés se produisent?
- Quelles seraient les conséquences si ces scénarios se réalisaient?

Étape 3 – Analyser le risque: Cette étape implique d'analyser la probabilité et les conséquences de chaque risque identifié et de déterminer quels facteurs de risque sont susceptibles d'avoir les effets les plus importants. Ces facteurs de risque devront ensuite être priorisés quant à la façon dont ils seront gérés. Le niveau de risque est analysé en combinant les estimations de probabilité et les conséquences pour déterminer le niveau de priorité du risque. (Une grille d'analyse des risques sera développée).

Il est important de tenir compte des conséquences et de la probabilité du risque dans le contexte de l'activité spécifique, de la nature de notre organisation et de tout autre facteur susceptible de modifier les conséquences de la probabilité de risque.

Étape 4 – Évaluer le risque: Cette étape consiste à comparer le niveau de risque quantifié au cours du processus d'analyse avec des critères de risque précédemment établis et à décider ensuite si les risques peuvent être acceptés. Si les risques se situent dans les catégories faibles ou acceptables, ils peuvent être acceptés avec un traitement ultérieur minimal. Ces risques devraient être surveillés et revisés de temps à autre pour s'assurer qu'ils demeurent acceptables. (La grille d'évaluation des risques sera développée).

Étape 5 – Traiter le risque - Des recommandations et des options seront préparées pour soumettre à la décision finale et l'approbation par le conseil d'administration du CSA.

À chaque étape, il y aura une consultation et une communication avec le président et le conseil d'administration de l'ASC, y compris nos Aînés et conseillers, au besoin.

* Toutes les décisions finales approuvées par le Conseil d'administration seront communiquées par écrit aux personnes touchées, y compris le personnel, le conseil d'administration, les membres et les partenaires si nécessaire.